

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagnay : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chauffontaine : Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

Etaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENEDEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOUI, Fany GARDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicolas WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENEDEAU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

Mandataires : B. FALCINELLA, J.J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

Délibération n°2011/001488

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

Ajustements techniques de la liste des emplois permanents

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Charges de personnel » Budget Principal	BP 2011 : 7 852 390 € Montant de l'opération : 40 000 € par an, compensés par l'économie réalisée par la suppression de l'externalisation de cette mission

Résumé :

Il est proposé la création d'un poste d'infographiste au sein de la Direction Communication. Le coût de cette création est compensé par l'économie réalisée liée à l'externalisation de cette mission à des prestataires extérieurs.

Dans le cadre de la loi du 15 février 1988, il est proposé de redéfinir les conditions d'un contrat à durée indéterminée de droit public d'un agent.

I. Création d'un poste d'infographiste au sein de la Direction Communication

Dans le cadre de ses missions, la Direction Communication du Grand Besançon fait actuellement appel à différentes agences extérieures pour la réalisation de ses travaux d'infographie. Au regard du coût de cette prestation (s'élevant à 52 963, 58 € en 2010, cumul des dépenses d'infographie réalisées par les services du Grand Besançon, hors prestations intégrées dans des marchés de communication), il est souhaité aujourd'hui l'internalisation de cette fonction au sein de la Direction Communication afin de réaliser une économie sur le coût des prestations et d'apporter une plus-value à la Direction.

Il convient de préciser que la création de ce poste n'a pas été inscrite au budget prévisionnel 2011. Cependant, le coût engendré par cette création vient en diminution de la ligne budgétaire dédiée aux travaux d'infographie confiés à des prestataires extérieurs par les services du Grand Besançon.

L'infographiste sera notamment en charge des missions suivantes pour tous les services de l'Agglomération :

- créer et proposer de pistes graphiques et/ou de chartes graphiques pour des événements ou des supports spécifiques (exemples : cartes de vœux, affiches...),
- réaliser des documents tels que des invitations, affiches, brochures, livrets, lettres d'information, dans le respect de la charte graphique existante,
- être l'intermédiaire avec les prestataires extérieurs et les partenaires en coordonnant et en vérifiant les travaux d'infographie, de la réalisation à l'impression.

Il est à noter que ce poste pourrait aisément être mutualisé avec les infographistes de la Ville de Besançon au sein d'un pôle de création graphique commun.

Au vu de ces éléments, la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens (catégorie B, filière technique) est proposée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste d'infographiste relevant du cadre d'emplois des techniciens,
- la modification de la liste des emplois permanents.

II. Evolution des termes d'un contrat de travail à durée indéterminée - Responsable du service Culture, Tourisme et Sports

L'emploi de Responsable du service Culture, Tourisme et Sports est actuellement pourvu par un agent non titulaire, bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée par la délibération du Conseil du 12 octobre 2007, selon les conditions définies par l'article 13 de la Loi n°2005-843 du 26 juillet 2005.

Conformément au décret n°88-145 du 15 février 1988 (article 1-2), qui veut que « la rémunération des agents employés à durée indéterminée soit l'objet d'un réexamen au minimum tous les trois ans », et au vu de la manière de servir de l'agent, donnant entière satisfaction dans la réalisation de ses missions, il est proposé de définir les nouveaux éléments de son contrat selon les modalités définies ci-après. Ces nouveaux éléments seront effectifs au 1^{er} novembre 2011.

Nouveaux éléments du contrat :

- maintien d'un contrat à durée indéterminée de droit public,
- travail à temps complet,
- indice brut de rémunération 864 en référence au cadre d'emploi des attachés, grade d'attaché principal,
- régime indemnitaire conforme aux délibérations du Conseil Districale du 15 octobre 1994 ainsi qu'à la délibération du Conseil Communautaire du 25 juin 2009 (niveau 3).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de travail du Responsable du service Culture, Tourisme et Sports, dont les conditions sont présentées ci-dessus.

III. Mise en œuvre du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional (année I)

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional, et au vu des effectifs des classes pour la rentrée 2011-2012, il est proposé l'évolution et la création de certains postes.

Il convient de préciser que ces créations ne constituent, pour la majeure partie d'entre elles, qu'un ajustement technique et une régularisation de l'existant. Seule une évolution à la marge du nombre d'heures allouées aux disciplines est proposée.

Aussi, sont proposés les ajustements techniques suivants :

- postes relevant de la catégorie B, filière culturelle :
 - création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 4 heures, au sein du département Théâtre, pour la discipline d'expression corporelle,
 - création d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps complet (20 heures), pour le compte du département Théâtre et du département Voix,
 - création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 2 heures, au sein du département Théâtre, pour intervenir en appui au professeur de théâtre et effectuer des actions de sensibilisation en milieu scolaire,
 - création d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet de 3 heures, au sein du département Musiques Anciennes, pour l'enseignement du Violon de Gambe,

- création d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet de 4 heures, au sein du département Musiques Anciennes, pour l'enseignement de la flûte à bec,
 - création d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet de 15 heures, au sein du département formation musicale, pour l'exercice de la sensibilisation en milieu scolaire,
 - création d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps complet (20 heures), pour le département Théâtre et du département Voix,
 - création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 7 heures, au sein du département Musiques Actuelles, pour la discipline Musique Assistée par Ordinateur,
 - création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ou d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet de 8 heures, au sein du département Musiques Actuelles, réparties à raison de 4h00 pour la discipline basse électrique et 4h00 dans le cadre du développement du département Musiques actuelles,
 - création d'un poste d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique à temps non complet de 4h00, dans le cadre du développement du département Musiques actuelles,
 - création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 4h00, dans le cadre du développement du département Musiques actuelles.
 - création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 4 heures, au sein du département Musiques Actuelles.
- postes relevant de la catégorie A, filière culturelle :
- création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet de 7 heures, au sein du département Musiques anciennes, pour la discipline Violoncelle historique,
 - création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet de 8 heures, au sein du département Musiques anciennes, pour la discipline Violon baroque.

Les ajustements techniques suivants résultent de la transformation d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique à temps complet, en 3 postes de Professeurs d'Enseignement Artistique à temps non complet :

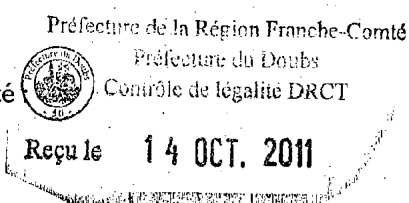
- création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique à temps non complet de 8 heures, au sein du département Formation Musicale,
- création de 2 postes de Professeurs d'Enseignement Artistique à temps non complet de 4 heures chacun, au sein du département Formation Musicale.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les créations des postes relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistiques,
- les créations des postes relevant du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 123
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président